

## Service Agronomie

### Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n°6

#### **A retenir :**

Reprise de la pousse, allongement des rameaux non gelés. Quelques contre-bourgeons commencent à repartir  
Le premier traitement mildiou doit être fait cette semaine.

#### **Mildiou :**

Les risques modélisés sont moyens à forts selon les secteurs, et les conditions climatiques sont maintenant favorables aux contaminations.

Les pluies de cette semaine sont potentiellement contaminatrices. La vigne doit donc être protégée juste avant les prochaines pluies.

En cette période de pousse active, privilégiez un produit avec un systémique pour que les nouvelles pousses soient également protégées.

*Traitement avant jeudi.*

#### **Oïdium:**

Le premier traitement doit se positionner lors de la sortie supposée des premiers symptômes. C'est en général au moment du stade 6-7 feuilles étalées. Cette année, la vigne a pris du retard, le premier traitement n'aura donc pas forcément lieu à ce stade.

Les modèles de prévisions des risques ne prévoient pas de grandes sorties cette année. On peut donc attendre, pour que le traitement coïncide au mieux avec les toutes premières taches sporulentes.

*Prévoir un premier traitement lors du renouvellement du mildiou.*

#### **Black rot:**

Le risque est actuellement très faible.

*Pas de nécessité de traitement spécifique.*

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.  
Rédaction: Véronique Sarrot*

## Service Agronomie

### Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n°6

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2017 des résistances aux différentes molécules utilisées

[http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note\\_technique\\_commune\\_Vigne\\_2017\\_Vdef\\_cle8e7ec3.pdf](http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_technique_commune_Vigne_2017_Vdef_cle8e7ec3.pdf)

- le référentiel des produits phyto 2016 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2016.

[http://www.indre-et-loire.chambagri.fr/uploads/media/Referentiel\\_Phyto\\_2016.pdf](http://www.indre-et-loire.chambagri.fr/uploads/media/Referentiel_Phyto_2016.pdf)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.  
Rédaction: Véronique Sarrot*

**Chambre d'Agriculture de l'Allier** - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)